

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Définitives en date du 1^{er} juillet 2019



DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500D4ZCQ66JO1LI43

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de **500.000.000** d'euros

SOUCHE No : 2019-1

TRANCHE No : 1

Emission obligatoire d'un montant nominal total de 10.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 0,400% l'an et venant à échéance le 3 juillet 2029 (les "Titres") émis dans le cadre du Programme

Prix d'Emission : **100 %**

Société Générale Corporate & Investment Banking

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20190701-19_07219-CC
Date de réception préfecture : 01/07/2019

PART 1

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 26 septembre 2018 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°18-456 en date du 26 septembre 2018) et le supplément au prospectus de base en date du 15 février 2019 (visé par l'AMF sous le n°19-048 en date du 15 février 2019) relatif au Programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la **Directive Prospectus**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Le Prospectus de Base est disponible sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (<http://www.puy-de-dome.fr/conseil-departemental-du-puy-de-dome-63/finances.html>), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès duquel il est possible d'en obtenir copie.

1. Emetteur: Département du Puy-de-Dôme
2. (a) Souche: 2019-1
- (b) Tranche: 1
- (c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables : Sans objet
3. Devise Prévue : euro ("€")
4. Montant Nominal Total:
 - (a) Souche: 10.000.000 €
 - (b) Tranche: 10.000.000 €
5. Prix d'émission: 100 % du Montant Nominal Total
6. Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : 100.000€
7. (a) Date d'Emission: 3 juillet 2019
- (b) Date de Début de Période d'Intérêts : Date d'Emission
8. Date d'Echéance: 3 juillet 2029

9. Base d'Intérêt: Taux Fixe de 0,400 % l'an
(autres détails indiqués ci-dessous)
10. Base de Remboursement/Paiement: Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date de Maturité à 100 % de leur montant nominal.
11. Changement de Base d'Intérêt : Non Applicable
12. Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires : Non Applicable
(autres détails indiqués ci-dessous)
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
(b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération du Conseil départemental n°3.20 du 19 décembre 2018
14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : Applicable
- (a) Taux d'Intérêt: 0,400 % par an payable annuellement à échéance
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : 3 juillet de chaque année, non ajusté
- (c) Montant (s) de Coupon Fixe : 400 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (d) Montant (s) de Coupon Brisé : Non Applicable
- (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1) : Exact/Exact-ICMA
- (f) Date(s) de Détermination (Modalité 4.1) : Le 3 juillet pour chaque année
16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable : Non Applicable

17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon
Zéro : Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Non Applicable
19. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Non Applicable
20. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21. Montant de Versement Echelonné : Sans Objet
22. Montant de Remboursement Anticipé
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.6), pour illégalité (Modalité 5.8) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) : Conformément aux Modalités 100.000 € par titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6) : Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. Forme des Titres: Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés: Dématérialisés au porteur
- (b) Établissement Mandataire: Non Applicable
- (c) Certificat Global Temporaire: Non Applicable
24. Place(s) Financière(s) (Modalité 6.7) : TARGET

25. Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable
26. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
27. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable
28. Masse (Modalité 10) : Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- AETHER FINANCIAL SERVICES, 36 rue de Monceau, 75008 Paris.
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400 € par an au titre de ses fonctions.

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission décrites dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : M. Michel MIOLANE, Directeur Général des Services
Dûment autorisé



PART 2

AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations: Non Applicable
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations: Non Applicable

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations: Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre ne font l'objet d'aucune notation

Conversion en euros: Non Applicable

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

"Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L' Agent Placeur et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités."

4. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Raisons de l'offre : Financement des besoins généraux de l'Emetteur

5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement: 0,400% par an
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20190701-19_07219-CC
Date de réception préfecture : 01/07/2019

futurs.

6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des
Membres du Syndicat de Non Applicable
Placement :

(a) Établissement chargé des
Opérations de
Régularisation (le cas Non Applicable
échéant) :

(b) Commission de l'Agent
Placeur : Non Applicable

(c) Date du contrat de prise
ferme : Non Applicable

Si elle est non-syndiquée, nom de
l'Agent Placeur : Société Générale

Restrictions de vente - États-Unis
d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1 ; Règles
TEFRA C Règles TEFRA D Non Applicable

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN: FR0013429693

(b) Code commun: 201863112

(c) Dépositaire(s):

(i) Euroclear France en qualité de
Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour
Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que
Euroclear France, Euroclear et
Clearstream et le(s) numéro(s)
d'identification correspondant(s) : Non Applicable

(e) Livraison: Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs
initiaux désignés pour les Titres : CACEIS Corporate Trust
Siège social:
1/3, Place Valhubert
75206 Paris cedex 13
France

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20190701-19_07219-CC
Date de réception préfecture : 01/07/2019

Etablissement Principal :
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy Les Moulineaux
France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs
additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable